

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 29 mars 2023

Nombre de conseillers :
en exercice : 15
présents : 12
votants : 14

Date d'affichage de la liste des délibérations : 7 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal - POZZO Maryvonne – LEPAGE Michel - LEBLOND Christine – LEMAITRE Stéphanie - YBERT Valéry – FOSSEY Flavie - VANDENAWEELE Guy – LE GUILLOUX Vanessa - GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice.

Pouvoirs : LECORNU Séverine a donné procuration de vote à LEBLOND Christine.
THIENNETTE Claude a donné procuration de vote à YBERT Valéry.

Absente : LACAILLE Estelle.

Secrétaire de séance :
POZZO Maryvonne.

1 – COMMANDE PUBLIQUE

1.1 – Marchés publics

Choix de l'entreprise intervenant pour la destruction des nids de frelons asiatiques dans le cadre de la lutte collective pour la saison 2023

- Délibération n° DEL2023-04-37-

M. Le Maire demande aux conseillers l'autorisation de rajouter ce point à l'ordre du jour de la séance :

- choix de l'entreprise intervenant pour la destruction des nids de frelons asiatiques dans le cadre de la lutte collective pour la saison 2023.

A l'unanimité des présents, les conseillers donnent leur accord.

Dans le cadre de la lutte collective contre les frelons asiatiques pour la saison 2023, M. Le Maire présente aux conseillers la synthèse des offres des entreprises éligibles pour le lot géographique : n° 06 – Côte Ouest-Centre-Manche.





Les conseillers sont invités à délibérer pour désigner une entreprise titulaire et une entreprise suppléante.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Bordereau de signature

Délibération n_ DEL2023-04-37313

Signataire	Date	Annotation
wsparapheur GF, <i>Application GF</i>	31/05/2023	 Pour signature. Merci.
Christophe GILLES, <i>Maire</i>	02/06/2023	  Certificat au nom de CHRISTOPHE GILLES (COMMUNE DE SAINT GERMAIN SUR AY), émis par CertEurope.eID User, valide du 16 août 2021 à 15:05 au 16 août 2024 à 15:05.
<i>Application GF</i>		

Dossier de type : CIRCUIT // Signature PDF

République Française

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

VU, La synthèse des offres des entreprises éligibles à la lutte collective contre les frelons asiatiques,

Après avoir entendu la présentation de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- ☞ **Article 1^{er} :** de retenir l'agence ML Services (Saint-Germain-sur-Ay) comme entreprise titulaire pour la lutte collective contre les frelons asiatiques pour la saison 2023 ;
- ☞ **Article 2 :** de retenir l'entreprise Normandie Nuisibles (Saussey) comme entreprise suppléante pour la lutte collective contre les frelons asiatiques pour la saison 2023.

Adoptée à l'unanimité des votants
(14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 6 avril 2023,

La Secrétaire de Séance,
Maryvonne POZZO

Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité selon le visa apposé ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.

Accusé de réception en préfecture
050-215004813-20230406-DEL2023-04-37-DE
Date de télétransmission : 08/06/2023
Date de réception préfecture : 08/06/2023